



Négociation annuelle obligatoire sur les salaires et l'aménagement du temps de travail 2012

Ordre du jour proposé par le syndicat F.O.

1) Revendications générales

- Augmentation générale des salaires de 4,4 % au 1^{er} février, indexée sur l'augmentation du prix moyen du caddie
- Révision garantie Jeux de Table + 1,5 points
- Revalorisation du travail de nuit. 6 % des heures de nuit en récupération sans plafond de jours acquis

2) Revendications particulières

- Bonification du travail le 31/12 pour les JT au même titre que pour les autres salariés
- Prise en compte du jour de solidarité par la société (Forfait JF à 10 jours)
- Un jour supplémentaire de CP par tranche de 5 ans au titre de l'ancienneté
- Prime de vacances au 1^{er} juillet de 100 €
- Prime de transport hivernal. 50 € de Novembre à Mars
- Mise en œuvre d'un départ anticipé à la retraite pour les salariés ayant travaillé la nuit depuis plus de 10 ans
 - 10 ans 1 mois
 - 20 ans 2 mois
 - 30 ans 3 mois

Vincent CARRE
Roger POLI
Marc FAVRE

